

Informations pour les créanciers

Redressement judiciaire	20 novembre 2025
Limite déclaration de créance (métropole et hors métropole)	25 janvier 2026(dimanche*)-25 mars 2026 *prorogeable au jour ouvré suivant 26 janvier 2026
Liquidation judiciaire	31 mars 2026
Limite déclaration de créance	sous réserve de la date du BODACC



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous une note sur le volet passif postérieur de la société NEOMARCHE.

Si je suis un fournisseur, un prestataire, ma créance est-elle une créance antérieure ou postérieure ?

Si le fait générateur (de la livraison de marchandises, réalisation des prestations) est antérieure au 25 novembre 2025, il s'agit d'une créance antérieure.

Dans ce cas, les délais de déclaration ont expirés, et le site [mjlaure.fr](https://www.mjlaure.fr) n'accueille plus de déclaration de créance.

Ainsi, les déclarations de créances antérieures sont **hors délais** et frappées de **forclusion**.

NB : la conversion de la procédure en liquidation, n'ouvre pas de nouveaux délais pour déclarer sa créance antérieure.

En cas de forclusion, il vous appartient de saisir par voie de requête Monsieur BRUNELLO Alain, juge commissaire désigné du Tribunal des Activités Economiques de Marseille jusqu'au **25 mai 2026** (droit commun) et à VOS FRAIS.

(Renseignements via le lien du Tribunal : (https://www.greffe-tae-marseille.fr/procedure/requete_forclusion))

Si le fait générateur est postérieur(de la livraison de marchandises, réalisation des prestations) au 25 novembre 2025, il s'agit d'une créance postérieure, à déclarer.

Il vous appartient de déclarer votre créance auprès du Co-Mandataire Liquidateur, **Maître LAURE Simon** en charge du volet passif, via l'adresse mail suivante :

alinea@mjlaure.fr

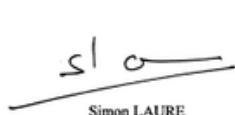
Pour un **traitement optimal** des créances, à enregistrer au passif postérieur de la procédure, je vous remercie de bien vouloir compléter et adresser le bordereau de créance joint.

Si vous **avez déjà communiqué** vos factures **postérieures restées en souffrances** aux Co-Liquidateurs judiciaires avant l'apparition de la présente note, je vous invite à **éviter de doubler vos envois**.

Pour votre parfaite information, la société NEOMARCHE sous l'enseigne ALINEA a cessé définitivement son activité, ainsi, les créances à déclarer, seront enregistrées sous réserve de vérification et d'admission.

A ce stade les Co-Mandataires Liquidateurs ne sont pas en mesure de se positionner sur un éventuel désintéressement de votre créance antérieure ou postérieure.

Les Co-Mandataires Liquidateurs vous remercient pour l'attention que vous avez porté à cette note et restent à votre disposition pour tout complément d'information.



Simon LAURE

